

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	10 février 2016	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	10 février 2016	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 36
		Votants : 49

Séance du 17 février 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le dix-sept février deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Serge PERRIER, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER, Mme Evelyne LALOYAUX,

ETAIENT ABSENTS :

Mme Régine PASQUIER, procuration à M. Nicolas SORET,
M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Michel DEFRANCE,
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD,
M. Gérard VERGNAUD, suppléé par M. Serge PERRIER,
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND,
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Jean-Yves MESNY,
Mme Sylvie CHEVALLIER, procuration à M. Jean PARMENTIER,
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Mohammed BELKAID,
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAINÉ,
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. François JACQUET,
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT,
M. Laurent CHAT, suppléé par Mme Evelyne LALOYAUX,
M. Guy BOURRAS, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT,
M. Alain PETER, procuration à Mme Sylvie BLANC,
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à Mme Monique MERCIER,
Mme Laure FARO,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Avenant de prolongation du marché « traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels »

Objet : Avenant de prolongation du marché « traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 20 du Code des Marchés Publics autorisant les avenants,

Vu la délibération en date du 28 janvier 2013 autorisant le lancement de ce marché,

Considérant que dans l'exercice de ses compétences, la Communauté de Communes du Joviniens a passé un appel d'offres ouvert en 2013 pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels (AO2013/01),

Considérant que le prestataire retenu était la Coved,

Considérant que ce marché a débuté le 2 avril 2013, pour une durée de 3 ans, aux conditions économiques suivantes :

(sachant que le taux de TVA a évolué depuis la signature du marché, nous raisonnerons en hors taxe) :

- Montant annuel : 337 820 € HT
- Montant sur 3 ans : 1 013 460 € HT

Considérant que le marché arrive à son terme le 1^{er} avril 2016,

Considérant l'obligation d'assurer la continuité du service public et de respecter la réglementation relative aux marchés publics, une prolongation de 3 mois de ce marché est nécessaire, soit jusqu'au 3 juillet 2016,

Considérant que le montant de l'avenant s'élève à 84 455 € HT. Le taux d'écart induit est de + 8.33 %,

Considérant le nouveau montant du marché public est donc de :

	Montant annuel	Montant sur 3 ans	Montant sur 3 ans et ½
Montant HT.	337 820 €	1 013 460 €	1 097 915 €

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre réunie le 4 février 2016,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 4 février 2016,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la prolongation de 3 mois de ce marché, jusqu'au 3 juillet 2016 par la signature d'un avenant,

DIT que les crédits sont bien inscrits au Budget annexe « Ordures Ménagères », 2016

AUTORISE le président ou son représentant à signer toutes pièces administratives relatives à cet avenant.

Date de réception
par la Préfecture : 1^{er} Mars 2016

date de publication : 2 Mars 2016

